

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an..... \$ 2.50
Pour six mois..... 1.25

L'abonnement ne sera payable qu'à son expiration pourvu qu'il ne dépasse pas les limites d'une année. On ne pourra s'abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'aura lieu que sur avis donné un mois avant l'expiration du semestre courant.

Jours de publication : MARDI ET VENDREDI.

JOURNAL DE LEVIS

Politique, Commercial et Littéraire

L.-H. FRECHETTE, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LEVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes..... \$ 0.20
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix..... 0.08

Une remise libre est accordée pour les annonces à long terme. Toute annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à O. BEGIN, Editeur-Propriétaire ; et toutes celles concernant la Rédaction à L. H. FRECHETTE, Réd. Assoc., Lévis.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 5 avril à l'Émancipation belge.

Les cinq classes de l'Institut ont, au moment même où je vous écris, leur séance trémiériste. Celle d'aujourd'hui pique fort la curiosité. L'empereur a fait remettre, il y a quelques jours, à l'Institut, son Histoire de Jules César avec une lettre cachetée. Son aide de camp, le colonel Foré, qui a remis le précieux dépôt, a demandé, de la part de l'empereur, que la lettre ne fut ouverte qu'en séance publique. On va l'ouvrir aujourd'hui. Que contient-elle donc ? Serait-ce par hasard une candidature à l'Académie française ?

On parle d'une lettre fort remarquable que M. le comte de Chambord vient d'adresser à l'un de ses amis sur différents sujets qui intéressent son pays. Ces sujets sont au nombre de trois : l'Algérie, la décentralisation, la liberté d'enseignement. L'illustre exilé témoigne de ses sympathies les plus vives pour l'Algérie ; il recommande à tous ses amis de travailler dans la mesure de leurs forces, et suivant leurs facultés respectives à la grande œuvre de la colonisation ; il les invite même, si quelques uns d'entre eux ont des capitaux disponibles, à les consacrer à cette exploitation, qui serait à la fois une entreprise nationale et une opération fructueuse. M. le comte de Chambord n'est pas moins explicite en ce qui concerne la décentralisation. Il la revendique aussi large et complète que possible ; non pas celle, dit-il, qui consiste à multiplier les attributions des préfets, mais à étendre les franchises particulières et l'autonomie des départements. Reste enfin la question de la liberté d'enseignement, sur laquelle l'auguste écrivain se prononce avec non moins de vigueur. Loin de vouloir restreindre ou entraver les publications de la loi de 1850, qui a établi parmi nous les bases de la liberté de l'enseignement secondaire, il demande qu'elles soient étendues à l'enseignement supérieur, et que la France ait la possibilité d'avoir des créations comme votre admirable université de Louvain.

Aujourd'hui même, dans le salon de Mue Charles Lenormand, veuve d'un homme illustre et à jamais regretté, M. Guizot donna lecture de fragments du septième volume de ses Mémoires, qui vont paraître incessamment. Ce septième volume embrasse l'état de la France et les mouvements de l'opinion, après la mort du duc d'Orléans et lors de la discussion sur la loi de régence. M. Guizot trace à cette occasion, deux très-beaux portraits de MM. Berryer et Thiers ; il les a déjà lus à l'Académie, au milieu d'un applaudissement unanime.

C'est demain, comme vous le savez, qu'à lieu à l'Académie française une double élection en remplacement de MM. Ampère et de Vigny. On est très-incertain sur l'issue du scrutin. M. Guizot et peut-être M. de Carné voteront pour M. Doucet ; en revanche M. Saint-Beuve, que son absence sur les dernières listes de promotion au Sénat a rendu mécontent, votera pour M. Paradol. Mgr. l'évêque d'Orléans, qui vient d'arriver à Paris, votera pour MM. Prévost-Paradol et Autran. Ce vote n'est pas seulement un hommage rendu au talent du premier de ces candidats, il est aussi une marque bien légitime de sympathies pour l'écrivain qui plutôt que de suivre la triste évolution du Journal des Débats, dans la question romaine, s'est vu presque éconduit de ce journal.

RICHARD COBDEN.

Cet illustre personnage naquit en 1804, à Dunford, assez pauvre petite ville, du comté de Sussex, à environ quinze lieues au sud-ouest de la capitale de l'Angleterre.

Privé des soins et des conseils paternels, quoique dans un âge encore tendre, le jeune Richard suivit un de ses oncles, marchand à

Londres, qui se chargea du jeune orphelin et de sa destinée.

Quoique fils d'un agriculteur, Richard Cobden ne se sentait aucune inclination pour la vie rurale ; peut-être craignait-il de l'avenir pour la culture à la vue de la gêne dans laquelle sa famille avait toujours vécu, malgré les travaux ardu auxquels son père se livrait sans ménagement.

A Londres, le jeune Richard se montra de bonne heure ce qu'il a été toujours, habile aux affaires, intelligent, énergique et entreprenant. Ses heureuses qualités le mirent bientôt en état d'entrer dans le commerce ; puis, peu après, de conduire un négoce assez étendu sous son propre nom.

Comme négociant ambulant, l'activité de M. Cobden le mit à même de parcourir plusieurs fois l'Angleterre en tout sens et d'acquérir de grandes connaissances sur les ressources, les produits et les divers comtés, sur les moyens d'exportation, de roulaux, etc., etc. Bientôt l'Angleterre n'offrit plus rien qui lui fut son activité ; et le besoin de voir, de connaître, de comparer pour justifier ses observations antérieures le portèrent à entreprendre le voyage d'Egypte. Il parcourut aussi la Grèce et la Turquie n'ayant encore que trente ans. M. Cobden avait alors acquis l'éducation suffisante pour apprécier les besoins et les ressources des peuples, comme aussi une fortune qui le mettait à même d'agrandir ses relations commerciales.

On se rappelle encore aux États-Unis son excursion en 1835. Il en visita les établissements manufacturiers, et se mit en rapport avec les divers chefs des maisons manufacturières.

M. Cobden était alors le principal associé d'une maison de commerce de Manchester, cet établissement s'occupait plus spécialement du commerce de coton et soutenait des fabrications très-étendues.

Cependant, l'attention qu'il donnait aux affaires n'absorbait pas toutes les facultés de M. Cobden ; il s'occupait de travaux littéraires et même des moyens de propager le goût de la saine littérature. Il contribua puissamment à la construction de l'Athénée de Manchester et prononça le discours d'inauguration de ce bel édifice devant une réunion nombreuse. Comme on le voit, M. Cobden ne s'occupait pas seulement à amasser une fortune privée, il voulait de tout temps contribuer au bien-être de ses concitoyens et leur donner des preuves effectives de ce noble désir.

Vers 1835-36, M. Cobden publia deux ouvrages : l'un avait pour titre L'ANGLETERRE, L'IRLANDE ET L'AMÉRIQUE, par un manufacturier de Manchester, et l'autre était intitulé : LA RUSSIE. Le dernier, plus précis, plus méthodique, mais aussi plus incisif, plus recherché que le premier, était une analyse des ressources immenses que d'ordinaire on attribue à la Russie.

En homme sûrement renseigné, il combat le préjugé qui rend cette puissance si formidable ; il rapproche les sujets qu'il discute, et le dégageant du prestige de l'éloignement, il en démontre la valeur réelle. Ces écrits furent lus et dument appréciés. Ils révélèrent le publiciste instruit de l'état réel des choses et l'écrivain consciencieux et bien informé.

Par suite des encouragements qu'il reçut, et de l'accueil que ses vues larges et libérales lui méritèrent, le manufacturier de coton et d'indienne de Manchester, se décida à commencer sa carrière parlementaire. En 1837, il se présenta donc au collège électoral de Stockport, ville manufacturière du comté de Chester, dont la population s'élevait à environ 42,000 âmes ; mais les suffrages des électeurs le rejetèrent. Il se consola de cette petite défaite par la pensée que sa démarche lui avait fourni une occasion de faire connaître ses vues.

Pour faire diversion aux préoccupations politiques, M. Cobden, entreprit un voyage en France—puis visita successivement la Belgique,

la Suisse, etc. Puis après il entreprit le voyage d'Allemagne, n'oubliant pas, dans ses pérégrinations, d'examiner avec soin les villes manufacturières et les divers établissements qui les signalaient à l'attention du négociant. Ne se bornant à aucune spécialité en particulier, l'actif voyageur parcourut les usines, les grandes usines, les fondries, les draperies, etc., etc., et poursuivait ses investigations sur les opérations des directeurs dans les plus minutieux détails.

C'est à son retour de cette dernière excursion que M. Cobden se déclara hautement en faveur du commerce libre (free trade) ; mesure que depuis il a toujours inlassablement défendue, et pour l'Angleterre, des partisans dans toutes les villes et dans toutes les classes. Écrits dans les journaux périodiques, dissertations développées dans des brochures, discours à des meetings, lectures publiques, tous les moyens de propagande qui peuvent servir son idéal, M. Cobden lutta à son service avec une persévérance et une habileté qui lui assurèrent finalement le succès.

En 1839, la Chambre des Communes, ayant rejeté la proposition de l'honorable C. P. Villiers, tendant à rattacher la loi qui assujettit le pain à une taxe, M. Cobden en prit occasion de se déclarer partisan des mesures qui avaient pour but d'exempter les céréales de tout impôt. Cette circonstance donna lieu à la formation de la ligne en faveur des céréales libres (anti-corn-law league) dont il fut un des plus actifs promoteurs.

Stockport en 1841 son mandat électoral à M. Cobden qui fit son entrée au parlement, la 1ère année de la seconde administration de sir Robert Peel, qu'il trouva d'abord bien hostile à ses aspirations, mais qu'il réussit plus tard à associer à ses vues.

Dans la Chambre des Communes, le député de Stockport prit bientôt un rang distingué parmi les orateurs qui jouissaient de la considération publique. Les commissions variées, étendues et shes sur tout ce qui se rattachait au commerce, ses vues neuves, ingénieuses, exposées avec clarté, ses notions multiples sur les ressources des nations, sur leurs richesses, plus encore que ses moyens oratoires, montrèrent dans M. Cobden un homme juste et intelligent. Les fortes convictions imprimaient une valeur réelle à ce qu'il disait, lorsqu'il avait à se prononcer sur les questions agitées. Non-seulement au sein du parlement anglais, il parla et vota en faveur du rappel des lois agraires, mais il parcourut la plupart des comtés d'Angleterre, agitant la suppression de l'impôt sur les grains, etc., etc. C'est à la vue de ses succès que sir Robert Peel comprit la nécessité de ne plus éluder la considération de l'importante question des céréales. Le ministre ne tarda pas à rendre justice aux vues sages du député de Stockport, et, malgré toute la répugnance qu'il éprouvait à dérangier par l'admission du nouveau système, le rouge des vieilles coutumes, il se décida à proposer la passation des lois qui déclarent l'importation des céréales exempte d'impôts.

C'est le 26 Juin 1846, que la sanction de la Reine fut donnée à cette importante mesure. La politique de sir Robert Peel envers l'Irlande, trop libérale aux yeux des vœux, l'ayant obligé de résigner la charge de premier ministre, en descendant du pouvoir, il eut, dans le mémorable discours qu'il prononça pour justifier ses effets des lois en faveur du commerce des céréales étaient dus à l'énergie de M. Cobden.

Cependant, les efforts de l'intrépide député, ses services réels pour la cause populaire ne passaient pas inaperçus. En tous lieux le nom de M. Cobden avait un retentissement prodigieux. Bientôt, il fut lui-même l'objet de distinctions les plus flatteuses et les plus honorables. Une souscription fut ouverte, et bientôt on peut présenter à celui qui mérita si bien la reconnaissance publique un témoignage non équivoque des sentiments du peuple à son égard.

Plus de £80,000 sterling furent recueillis spontanément et présentés à celui qu'on appelait le bienfaiteur du peuple. Généreuse offrande qui permit à l'illustre Cobden de se retirer du commerce, et lui facilita l'acquisition du petit domaine du Sussex que son père avait précédemment exploité, qui l'avait vu naître et qu'il voulait embellir. Ce noble espoir qu'il nourrissait depuis bien des années se réalisa enfin ; et les démonstrations du peuple déterminèrent M. Cobden à ne pas laisser ralentir ses efforts dans l'intérêt public.

En 1847, étant repassé sur le continent, M. Cobden voulut de nouveau visiter la France, la Suisse et même l'Espagne, la Russie, l'Italie. Pendant ses voyages faits dans un but humanitaire, M. Cobden fut simultanément élu membre du parlement par Stockport et par le plus populaire comté de l'Angleterre, le collège de Yorkshire-Ouest. A son retour dans sa patrie, il opta en faveur de ce dernier comté, aimant mieux, disait-il, soutenir les intérêts d'un grand comté que de suivre les affaires d'un petit bourg. On applaudit à sa réflexion en 1852.

M. Cobden joignit ses efforts à ceux de lord Russell pour faire supprimer l'acte de navigation. En 1849, au Congrès de la paix de Paris et, en 1850, à celui de Francfort, il émit l'opinion publique et fit un instant prendre au sérieux ses vues sur la création d'un tribunal d'arbitrage international. Pendant la guerre de Crimée, il fit encore, en faveur de la paix, contre le sentiment national, des tentatives qui furent funestes à sa popularité. Il resta toujours aussi actif et aussi ardent dans sa vie politique, et l'année dernière encore, il fit une tournée dans le Lancashire pour ouvrir la campagne en faveur de la réforme électorale.

Enfin M. Richard Cobden est mort le 2 avril de cette année, à l'âge de 61 ans. Ce promoteur du libre échange vient de terminer sa laborieuse et brillante carrière ; l'école progressiste de Manchester perd en lui son chef et son fondateur.

Dans la matinée du 16 mars, Matthew Atkinson, charbonnier, condamné à mort par les assises de Durham, a été exécuté devant la prison de Durham, pour avoir tué sa femme, Edméa Atkinson, le 17 décembre 1864, à The Spens, village de Durham. L'heure fixée pour l'exécution était 8 heures du matin.

De 6 heures, tous les abords de la prison avaient été envahis par une foule avide d'émotions.

La foule se composait, en majeure partie de mineurs des environs ; il s'y trouvait aussi beaucoup de femmes et de jeunes filles avec leurs toilettes du dimanche, et quelques enfants.

A sept heures et demie, Atkinson, l'exécuté, parut sur la plate-forme : il venait attacher la corde à laquelle il donna ses de longueur pour faciliter une chute de quatre pieds ; puis, revenant sur ses pas, il eut de voir ajouter un demi-pied de plus à la longueur de la corde.

A 8 heures précises, le sous-shérif monta sur l'échafaud, suivi de près par Atkinson qui semblait déjà la pâleur de la mort. Atkinson s'avança et se plaça sous la potence. Pendant qu'il s'entretenait avec son chapelain, on remarquait à sa mâchoire inférieure un mouvement convulsif ; c'était, dit-on, le seul symptôme d'émotion que traitait ce malheureux.

Un instant avant qu'Atkinson eût ajusté le bonnet sur la tête du condamné et fait un nouet autour de son cou, Atkinson promena un regard rapide autour de lui, comme pour faire ses derniers adieux à la terre. Le ressort fut lâché, la chute eut lieu, mais la corde, éprouvée par le poids du corps du supplicié, se rompit tout à coup, et Atkinson tomba, avec un épouvantable fracas, au milieu des charpentes qui avaient servi à dresser l'échafaud. Aussitôt un immense cri de joie sauvage, retentit, proféré par une population brutale.

L'émotion était à son comble ; on ne savait pas ce qui se passait dans l'intérieur des charpentes de l'échafaudage ; on se demandait si Atkinson était mort des suites de cette chute, ou s'il allait être ramené pour subir une deuxième fois les tortures infernales du supplice.

Vingt minutes d'angoisse févreuse s'écoulèrent ; l'exécuté Akern reparut enfin sur la plate-forme ; il tenait à la main une corde nouvelle. Aussitôt des huées et des sifflets défilèrent de toutes parts. On lui cria : "Oh ! le misérable !"

Une minute ou deux après, le meurtrier, à la surprise générale, remonta sur la plate-forme, sans être soutenu par personne.

Au lieu d'être pâle comme la première fois, il était pourpre, et l'on apercevait autour de son cou un cercle d'un rouge violacé qui prouvait que la corde avait rudement étreint le patient et même entamé les chairs. Akern nous de nouveau la corde autour du cou du supplicié, et il mit tant de force et de brutalité dans ces derniers et terribles apprêts, qu'une nouvelle tempête éclata parmi la multitude. Le noué cependant, à cause de la grosseur de la corde, n'avait pas été suffisamment serré autour du cou, ce qui fit que le malheureux Atkinson lutta quelques secondes contre la mort, en proie à d'affreuses convulsions.

UN ORIGINAL.—Le Courrier de Lyon trace ce portrait :

Il vient de mourir à..... près de Lyon, un homme dont le nom mériterait de passer à la postérité, si l'histoire enregistrât les ridicules manies des simples mortels. Cet homme, au moins singulier, avait réglé les moindres comme les plus importantes actions de sa vie sur le nombre sept. Tout ce qu'il est d'usage de compter par douzaine, les chemises, les bas, les serviettes, il les comptait par septaine ; il possédait sept chiens, sept chevaux et sept voitures.

Sept domestiques faisaient le service et préparaient les sept repas, composés de sept mets ; il demeurait sept mois à la campagne et autant à la ville. Ses sept domaines ruraux lui donnaient des rentes comptées par sept, sept, sept, sept, sept mille. Il payait sept sous, au lieu de cinq, dans les omnibus. Il réglait ses comptes le septième jour de septième mois. Ses sept ou sept semaines étaient toujours de sept semaines, et son chiffre sept fut compris. Sept convives ne venaient prendre part aux sept festins somptueux. Sa bibliothèque ne renfermait que des ouvrages publiés en sept volumes. Il faisait dire sept messes et transformait les seules traditions annuelles en septaines.

Il avait réussi à orner sa boutonnière de sept décorations : celles du sultan, de la reine Pomaré, du bey de Tunis, de la reine de Madagascar, de l'empereur Souleou, du duc de Gerolstein et du roi d'Arabie. Pour obtenir ces sept faveurs (qui font commettre tant de sottises), il avait écrit sept diogres-reclames des sept comprants tunisien, arabe, etc. Il ne s'était point marié par crainte d'avoir plus ou moins de sept enfants, et par désespoir de ne pouvoir posséder sept femmes. Rien n'égalait la douleur de ce ménage quand il ne pouvait faire entrer le chiffre de sept dans ses combinaisons, dans ses habitudes et dans ses plaisirs.

L'inextinguible mort elle-même n'est point à cette bizarrerie, en lui donnant fin le septième jour du septième mois, mois de sa septantième année. La date et les clauses du testament, le nombre de ses héritiers, les ouvrages pieux, les legs particuliers, portent les témoignages du culte voué par ce bonhomme au nombre sept.

Les pertes causées par l'inondation.

On porte à \$12,400 les dégâts causés par l'inondation à Nicolet et un estimé fait par le comité de secours de Sorel met le chiffre des

FEUILLETON DU JOURNAL DE LEVIS

DU 28 AVRIL 1865.

LA GRAND-TRONCADE

Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup.

4ème CHANT.

Cependant on s'ébranle, on part, on est parti Avec trois passager dont s'accroît le parti. Je ne remarque en eux rien de bien remarquable ; Mais déjà nous avions un fond assez passable. Pour commencer, d'abord, j'ai mes deux amoureux, Pierre et ses Malvins, nous allons parler d'eux. Mesdames, vous voyez, cela vous intéresse ; Jusqu'ici de Messieurs, j'ai discouru sans cesse ; N'est il pas de droit strict que ce soit votre tour ? Et de quoi vous parler, si ce n'est de l'amour ? L'amour ce sentiment qui se glisse en nos âmes, Quand en frais de charmer vous vous mettez, Mesdames. Mais il faut, je le sais, qu'un peu de praderie Viennent se marier à la galanterie ; Et comme là-dessus, je ne suis pas très-fort, D'un très-avant quidam j'implore le renfort.

Ce quidam, devinez, je vous le donne en mille. Il commande en tout lieux, au bourg comme à la ville ; Beau comme un petit cœur, mais armé d'un carquois ; Vous l'avez embrassé, Mesdames, plusieurs fois. Moi-même, qui le sait ? j'en puis être coupable ; Il est si bel enfant, et partant tant aimable. Son nom n'est pas Arthur ; bien mieux, c'est Cupidon. Mesdames, n'est-ce pas, c'est un joli garçon ? Cupidon, dieu si beau, si gentil, tant aimable, En ce moment critique, ah ! sois-moi secourable ! Toi qui sais, quand tu veux, nous tous ensoleiler, Dis-moi ce qu'il faut dire et ce qu'il faut esler.

Sur le même cousin, notre couple modèle Se jure à tout propos l'amour le plus fidèle. Avant qu'il la délaïse, ah ! sa main sechère, Dit le bon villageois, parlant à Malvina : " Et moi, tiens, si jamais je suis encof coquette, Je veux à mon palais que ma langue s'arrête, Répond sa belle amie. Admirables serments Qui rallument les feux de ces tendres amants, Lui, les yeux tout pleins d'eau, la regarde et soupire ; Elle, la bouche en cœur, lui fait un doux sourire. Pierre adore sa blonde, il en est presque fou ; (Sa blonde est une brune) et le chéri bijou Parait évidemment sentir la même flamme. Tous les deux n'ont déjà qu'une seule et même âme : Cupidon autour d'eux voltige satisfait ; Jamais il ne blesse de coupille plus parfait ;

Non jamais, dans Paphos, et même dans Cythère, Il ne vit rien de mieux aux autels de sa mère.

Cependant la Discorde au visage hideux, A langue de vipère, au regard venimeux, Aperçoit avec rage une telle harmonie. Elle rugit ; d'un bond, au fond de l'Arménie, Elle arrive et soudain se trouve sur le seuil Du temple fastueux ou parade l'Orgueil, L'Orgueil le plus puissant des démons sur la terre, Et dont elle est toujours la fille la plus chère. La Discorde s'approche et l'Orgueil dont le front Sourcilieux, gigantesque, atteint jusqu'au plafond, S'accroît tout joyeux sur ses pieds de satire, Et la seffe en ses bras avec un affreux rire. Alors commence entre eux un colloque d'horreurs Où de nos deux amants se trament les malheurs. L'Orgueil dans un baiser communique son âme ; La Discorde aussitôt sent circuler la flamme ; Qui range son autel, et soudain comme lui, Elle sait les secrets d'un pouvoir inoui.

Désormais invisible, elle prend son essor, Après un long baiser qu'elle reçoit encor, Et se trouve à Saint-Charles au deux ou trois coup d'aile, Quand les chars, juste à point, arrivent avec elle. Aussitôt, empruntant les dehors d'un Brodeur, Bien connu dans Québec pour sa joyeuse hameur, Son esprit, ses bon mots, (Honoré, pour tout dire,

Et certe la servante aurait pu choisir pire,) Elle s'embarque avec un gros sac de voyage, Et se rend à l'instant dans le char à bagages. Le cigare à la bouche, et d'un air amical, Elle salue ainsi qu'elle fait l'original, (Honoré, vous savez, il connaît tout le monde,) Résidant et vivant cent milles à la ronde ; La Discorde le sait ; elle sait même ment Le débat qu'Honoré fait ordinairement.

Aussi, pour compléter l'entière ressemblance, Elle prend hardiment sa pousseuse diabolique ; " La France est belle !... hum !... de qu'on, Mon Seigneur, Ross, vous, rogam, Dominus, le Seigneur, Ce sublime salut est pour Sa Seigneurie, Qui, ne se doutant point de cette fourberie, Approuve des deux mains ce vol audacieux. Et par un calembour riposte de son mieux. Mais la Discorde au front que jamais ne colore Une aimable pudeur, de son visage se colore Et s'adresse aux lions qui, riant aux éclats, L'accueillent aussitôt en mettant chapeaux bas. — Mais, dites-vous, cette fautes-vous donc connaître, Ces lions si fameux qui vont nous apparaître ? V qui le voulez, lecteurs, eh bien ! attention ; Car de ces trois Messieurs c'est l'introduction. ARTHUR CASAGRANDE (A continuer.)

par interim de ce corps d'Etat et s'est constamment fait remarquer par ses vives libérales et sa modération.—*Courrier des Etats-Unis.*

Faits Divers.

3^e. L'Exécutif des Etats-Unis reconnaîtra les divers gouvernements d'Etat, leurs officiers et leurs législatives s'obligeant à prêter le serment prescrit par la constitution et le gouvernement des Etats-Unis aura à décider de leur légitimité respective.

4^e. Toutes les cours fédérales seront rétablies dans les différents Etats avec les pouvoirs tels que les définissent la constitution des Etats-Unis et les lois du Congrès.

5^e. L'Exécutif garantira au peuple et aux habitants de tous les Etats autant qu'il est en son pouvoir, leurs droits et franchises politiques, aussi bien que leurs droits individuels et leurs droits de propriété, tels qu'ils sont définis par la constitution des Etats-Unis et des divers Etats.

6^e. L'Exécutif des Etats-Unis n'acquiesce à personne à cause de la dernière guerre, tant que les citoyens vivront en paix et en repos, s'abstiendra d'actes d'hostilité armée, et obéira aux lois en vigueur au lieu de leur rébellion.

7^e. En termes généraux, la guerre cessant, l'Exécutif des Etats-Unis accordera une amnistie générale, les armées confédérées se débanderont, et leurs officiers et soldats reprendront leurs occupations pacifiques. N'ayant pas leurs pouvoirs pour ratifier ces conditions, nous nous engageons officiellement et individuellement à obtenir promptement les autorisations nécessaires pour mettre à exécution le programme ci-dessus.

W. Q. SHERMAN,
J. E. JOHNSTON.

Un message, porteur des articles de cette convention est arrivé à Washington, le 21; le soir même, le président Johnson a réuni son cabinet. Le général Grant assistait à cette délibération. L'unanimité du cabinet s'est prononcée contre Sherman. On a de suite envoyé à ce dernier l'ordre de reprendre l'offensive. Le général Grant, même, a été envoyé dans la Caroline du Nord pour conduire en personne les opérations contre la dernière armée rebelle.

On dit que les termes de paix accordés par Sherman ont été repoussés par le cabinet pour les raisons suivantes:

1^o Le général Sherman a usuré des pouvoirs qui ne lui appartenaient pas, et lui et son adversaire se virent incompétents pour conclure un pareil arrangement.

2^o Ces conditions constituent une reconnaissance implicite du gouvernement rebelle.

3^o Elles impliquent le rétablissement des gouvernements d'Etat rebelles, qui ont été renversés au prix de tant de sacrifices. Elles placent les armes et les munitions de guerre entre les mains des rebelles dans leurs capitales.

4^o En restaurant les autorités rebelles, elles les mettent à même de rétablir l'esclavage.

5^o Elles peuvent rendre le gouvernement des Etats-Unis responsable de la dette rebelle, et rendent certainement les citoyens divers des Etats rebelles responsables de la dette contractée par les insurgés au nom de l'Etat.

6^o Elles mettent en question l'existence des gouvernements d'Etat loyaux et le nouvel Etat de la Virginie occidentale, qui a été reconnu par le gouvernement des Etats-Unis.

7^o Elles abolissent pratiquement les lois de confiscation, et amnistient les rebelles de toutes les peines qu'ils ont encourues pour leurs crimes.

8^o Elles accordent des points solennellement rejetés par le Président Lincoln, ne forment pas la base d'une paix durable, et permettent aux rebelles de se refaire et de renouveler leurs efforts pour renverser le gouvernement des Etats-Unis, aussitôt que leur force et l'occasion le leur permettent.

L'armée de Sherman a manifesté une grande indignation en apprenant les termes accordés aux rebelles.

On dit que pendant que Johnston négociait avec Sherman, il envoyait ses troupes du côté de la Caroline du Sud.

LES CONSPIRATEURS.

Une dépêche de Stanton annonce que le département de la guerre a été informé de la découverte de plusieurs complots des assassins au Canada, où la conspiration a été organisée, après avoir été approuvée par les autorités de Richmond.

Un des assassins, qui est maintenant en prison pour avoir tenté d'assassiner M. Seward, est, parait-il, un des marauds de St. Alban. New-York, 26.—On mande au Times que Paine l'assassin, a essayé de se briser la tête contre la muraille de fer de sa prison.

Washington, 26.—Le département de la guerre est en possession de nouvelles de Grant. Il est rendu à Raleigh et a transmis à Sherman la réponse du cabinet. Johnston en a été aussitôt informé.

LE NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT.—Aux termes de la constitution des Etats-Unis, le vice-président du Sénat devient vice-président des Etats-Unis en cas de mort du président de la république et après son remplacement par le vice-président des Etats-Unis. M. Foster, du Connecticut, qui occupait le poste avant l'assassinat de M. Lincoln, a donc été appelé à succéder à M. Johnson à la vice-présidence.

M. Lafayette S. Foster est né à Franklin, dans le comté de New-London (Connecticut), le 22 novembre 1806. Il descend en ligne directe de Miles Standish, l'un des personnages les plus marquants des guerres de Cromwell, en Angleterre. M. Foster fit ses études à l'Université-Brown à Providence (Rhode Island), puis embrassa la profession d'avocat. Il acquit un peu d'années la réputation d'être l'un des jurisconsultes les plus distingués du pays. En 1839 il fut envoyé à l'assemblée générale du Connecticut et y siégea jusqu'en 1854. Il fut par trois fois consécutives appelé à présider cette assemblée.

Élu maire de Norwich (Connecticut) à l'expiration de son mandat, il fut choisi deux ans plus tard par le parti républicain pour représenter son État natal au Sénat des Etats-Unis. Il a été tour à tour vice-président, et président

par interim de ce corps d'Etat et s'est constamment fait remarquer par ses vives libérales et sa modération.—*Courrier des Etats-Unis.*

Premier arrivage.—Un télégramme de la Pointe-aux-Pêches annonce l'entrée du premier vaisseau d'outre-mer dans les eaux du St. Laurent. C'est encore le *Shandon*.

—Edmond Duconda avocat de St. Jean trouvé coupable aux dernières assises criminelles de Montréal de tentative de meurtre sur la personne de sa femme a été condamné à dix ans de pénitencier.

BOOTH TUE.—Des télégrammes des Etats-Unis annoncent que l'assassin de Lincoln a été tué. Ceux qui le poursuivaient auraient fait feu sur lui au moment où il leur échappait. Un autre complice aurait été arrêté. Il se nomme Harold.

LES ASSASSINATS.—Il existe une vieille prophétie, dit-on en 1865, un événement terrible signalerait le Vendredi Saint.

—La nuit dernière un rat a mordu gravement la main d'un enfant appartenant à un ouvrier de cette ville du nom de Cha. Royer. L'enfant a perdu beaucoup de sang et sa blessure donne des craintes sérieuses à sa famille.

L'assassin de Seward.

Le *Herald* de Montréal, dit que le bruit court que Surratt, l'assassin de Seward, était à Montréal la semaine dernière, qu'il a été vu dans la maison d'un réfugié du Sud, et que mercredi il est parti avec plusieurs autres en voiture dans la direction de Québec.

Les prisonniers confédérés internés, au nombre de 22,000, à la pointe Look-out, ont adopté des résolutions exprimant l'horreur que leur inspire l'assassinat du Président Lincoln et témoignant leurs sympathies pour la famille du défunt. Les réfugiés confédérés à Toronto et parmi eux le lieutenant Bennet Young, le chef de l'expédition de St. Alban, ont adopté des résolutions analogues.

Cette démonstration toute spontanée de la part des confédérés réfugiés en Canada et surtout de la part de M. Young, va sans doute dérouter certains journaux new-yorkais qui soutiennent en l'absence de toutes preuves, que l'assassinat du Président Lincoln a été tramé par les insurrectionnistes de St. Alban.

PRISONNIERS ÉCHAPPÉS.—Hier, dans le cours de l'après-midi, à la suite des sentences prononcées par son Honneur le Juge Mondelet, les prisonniers étaient conduits à l'hôtel Fayette, quand, chemin faisant, trois d'entre eux, montés dans une voiture de louage s'amusèrent à défaire leurs menottes. Un fois libres de leurs mouvements, ils firent en eux la découverte d'une forte envie de fouler une dernière fois le pavé de nos rues. Ils se jetèrent instantanément hors de la voiture, vis-à-vis la rue Shaw et se sentirent aussitôt le besoin de prendre une course, chacun dans sa direction. Ils firent si bien des pieds qu'ils réussirent à se retirer de la circulation sans bruit et sans délai. La police fut invitée à aller leur porter les félicitations du géolier, et deux d'entre eux, Mathurin et Roy, furent favorisés d'une arrestation, l'un dans un grenier à foin, au marché Papineau, l'autre dans une maison de la rue St. Marie. Le troisième, Lavioie, est encore en liberté, mais la police témoigne un fort désir de lui serrer encore une fois les mains..... et les pieds.

L'évasion est assez extraordinaire; nous voudrions savoir à qui la faute. Est-ce que ces gens-là n'étaient sous la garde de personne? —*Misère.*

—Quelques journaux américains ont cru pouvoir annoncer que l'empereur Napoléon III était atteint d'une indigestion grave, sinon même d'une maladie dangereuse. Ils ont ajouté que la légation de France à Washington avait reçu des dépêches en ce sens.

Nous sommes en mesure de donner le plus complet démenti à cette nouvelle. Nos derniers avis de Paris sont du 29 au matin, et le 28 au soir, l'empereur, accompagné de l'impératrice, avait assisté à la représentation des *Deux-Dièges*, à l'Ambigu. La santé de l'empereur n'a jamais été meilleure.—*(Courrier des Etats-Unis.)*

MONUMENT FUNÈBRE.—Une souscription a été ouverte hier à New-York pour l'érection d'un monument funéraire en l'honneur du Président Lincoln. Les dons sont limités à un dollar pour que tous les citoyens puissent y prendre part.

A midi, M. Timothy G. Churchill, trésorier de son œuvre, avait déjà reçu cinq cents dollars. D'autres personnes chargées de listes avaient aussi recueilli un grand nombre de noms.

Des listes de souscription seront déposées dans les banques, les compagnies d'assurances, les bureaux de journaux, la douane, et les autres lieux publics. Il est certain que des sommes considérables seront réunies et que cet œuvre aura une grande popularité.

Le monument sera élevé à New-York. L'exemple sera probablement suivi par d'autres villes. —*(Idem.)*

OFFICE A LOUER
DEVANT L'ÉGLISE
Notre-Dame de Lévis.
S'adresser à
C. A. & H. MAGUIRE.
Lévis, 28 avril 1865. 1-m

JE soussigné, ayant employé plusieurs peintres, je puis certifier que je n'ai jamais été satisfait comme depuis que j'emploie Monsieur Isidore Bouli, tant pour la beauté que pour la bonté de son travail.

Je puis donc le recommander à mes amis, et au public en général comme un des meilleurs peintres.

THOMAS SAMSON.
Lévis 28 Avril.

Madame Beaudet, MODISTE,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'au premier de mai, elle transportera son établissement dans la nouvelle RUE SAINT-LOUIS. Sa maison se trouve sur la propriété de M. AMBROISE BÉGIN.

Elle aura, comme par le passé, un grand et magnifique assortiment de chapeaux de toutes sortes, etc. Elle profite de la circonstance pour prier le public de l'encouragement qu'elle a eu jusqu'à présent et elle espère qu'il continuera à l'avenir.

LE PERROQUET.
JOURNAL CRITIQUE, LITTÉRAIRE ET CARICATURISTE.
Publication dont la moralité hautement reconnue est devenue un des passe-temps favoris des familles. Parait le samedi de chaque semaine. Chaque numéro contient une ou plusieurs caricatures politiques ou humoristiques de l'époque du jour.

Abonnement: \$2.00 par année, payable invariablement d'avance, par semestre de \$1.00. S'adresser par lettre affranchie à C. H. MOREAU, éditeur. No. 126, rue Notre-Dame à Montréal. 25 avril. 1-m

Nous soussigné avons employé Monsieur Anselme Lamoine maître peintre, pour faire nos ouvrages en peinture, nous avons été très satisfaits tant pour la beauté que pour la bonté de ses ouvrages; nous croyons lui rendre justice en le recommandant comme un ouvrier habile.

PROUX & GRENIER.
Lévis le 25 Avril 1865. 1-m

F. X. LEMIEUX,
FABRICANT ET MARCHAND DE CUIR
EN GROS ET EN DÉTAIL
A
LÉVIS,

AYANT considérablement agrandi son Etablissement, saisit cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciements à ses nombreux amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il aura constamment en mains un assortiment général de Cuir,

—TELS-QUE:—
CUIR ROUGE,
CUIR A HARNAIS,
VEAU CUIR,
VACHÉ A CHAIRE,
CUIR A GRAIN,
CUIR A SEVELLES,
PEAUX DE KID,
Etc., Etc. Etc.

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.
13 avril 1865. 1-a

LE D^r N. LACERTE
MÉDECIN ET PHARMACIEN
RÉSIDENT ET BUREAU

dans la maison de M. Louis Lemieux, en face des magasins de M. CAS,
CÔTE DU PASSAGE, HAUTE-VILLE, LÉVIS.

Le D^r N. Lacerte a constamment en mains un assortiment complet de Remèdes patentés, Médecines ordinaires, Graines de toutes sortes, et autres objets de pharmacie en général.

DE PLUS
Un assortiment supérieur de Parfumeries et AUTRES ARTICLES DE TOILETTES.

Tels que brosses de toutes sortes, etc., etc. Le tout de première qualité et à très-bas prix. Le D^r Lacerte tient aussi un bureau de TELEGRAPHIE.
Lévis, 13 avril 1865.

A LOUER!!!

UNE maison à deux étages en bois, située en face du Presbytère de Lévis. Cette maison est neuve et dans un très-bon ordre. Le tout y est fini avec goût et élégance.

AUX MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES.
S'adresser à
LUDGER LEMIEUX,
Marchand de Cuir.
Lévis, 21 avril 1865. 1-m

C. A. MORRISSET,
AVOCAT
No. 49, RUE SAINT-PIERRE,
BASSE-VILLE QUÉBEC.
Lévis, 13 avril 1865.

PEINTURE.

HUILE, peintures de toute sorte, Couleurs à l'eau et à l'huile, Verts de Paris, terre d'ombre, Dryers, etc., etc. En gros et en détail.
BELANGER & GARIÉPY

FUSILS ANGLAIS
VENANT d'arriver, fusils doubles et simples, à bon marché.
BELANGER & GARIÉPY

FANEAUX DE VOITURES.
UN bon assortiment de faneaux et ressorts de voitures de toute espèce et de tout prix.
BELANGER & GARIÉPY

DRAPS DE CRIN
POUR meubles de la célèbre maison "Laycock" de Londres de toutes mesures.

—Aussi—
Céramiques pour métaux à bon marché.
BELANGER & GARIÉPY.

HUILE DE CHRÉON
EN Gros et en détail de la meilleure qualité.
BELANGER & GARIÉPY.

LAMPES ET LUSTRES
POUR les Églises, à vendre à de bonnes conditions chez
BELANGER & GARIÉPY.
Québec, 25 avril 1865.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le Dr. B. Goulet,

A l'effet, MAI prochain, transporter son bureau, dans la maison de M. PAMPALON, Rue Wolfe, Lévis, 13 avril 1865. 1-m

J.-B. MICHAUD,
CHANGEMENT DE MAGASIN.

Je soussigné, en remerciant ses pratiques et le public en général, leur annonce respectueusement qu'il transportera au PREMIER MAI PROCHAIN son

FONDS DE COMMERCE
dans la nouvelle bâtisse de M. Ed. LABADIE, vis-à-vis celle qu'il occupe maintenant.

Le grandeur de son nouveau Magasin lui permettra d'offrir au public un assortiment beaucoup plus considérable que jusqu'à présent.

OBSERVEZ L'ENSEIGNE DU
LION D'OR.
Côte du Passage, Haute-Ville.
Lévis, 13 avril 1865. 1 m

GRAINES! GRAINES!
POUR COUCHES-CHAUDS.
Garanties de la récolte de 1864.

IMPORTÉS DES MEILLEURES MAISONS EN GROS D'Angleterre, et d'Ecosse, de France et des Etats-Unis.

Mises en paquets à la convenance des acheteurs
12 PAQUETS DE TOUTES ESPÈCES POUR 2s. 6d.

Pour un Catalogue, s'adresser à la Nouvelle Pharmacie, No. 32, rue Saint-Jean, au pied la Côte de la Prison.

THOS. VALLERAND ET CIE.
Marchands Grainiers et Pharmaciens.
Toute commande exécutée avec promptitude.
13 avril 1865.

LUDGER LEMIEUX
MARCHAND DE CUIR,
CÔTE DU PASSAGE, LÉVIS,

A toujours en mains un magnifique assortiment DE
CUIRS DE TOUTES SORTES

à
Très-bas prix.
Lévis, 13 avril 1865. 1-m

Nouvelle Pharmacie.

Je soussigné informe le public de Lévis et des environs qu'il vient d'ouvrir une Pharmacie dans la maison de M. OUDU ROT, près de M. PIERRE BARBAS, Passage Notre-Dame de Lévis, et qu'il a maintenant en main un assortiment complet de

DROGUES FRAÎCHES,
PRÉPARATIONS CHIMIQUES,
MÉDECINES BREVETÉES,
PARFUMERIES,
SAVONS DE FANTAISIE,
BROSSES A DENTS,
A ONGLES,
A CHEVREUX,
A HARNAIS,
PEIGNES A DÉMELER,
ETC., ETC., ETC.

Aussi un assortiment complet de Graines fraîches de jardin et de champ.

Le soussigné espère par son assiduité et le prix modéré des Marchandises qu'il offre en vente, mériter l'encouragement du public.

Toutes prescriptions et ordres envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible.

ALFRED GIROUX,
Pharmacien.
Passage N.-D. de Lévis, 18 avril 1865. 12-m

SÈVÈRE THÉBERGE,
AVOCAT
No. 53, RUE SAINT-PIERRE,
BASSE-VILLE QUÉBEC.
Lévis, 13 avril 1865.

L. J. Aug. BERNIER,
AVOCAT.
Résidence.—Rue Wolfe, Lévis.
Bureau.—Rue Haldimand, dans la demeure de C. Delagrave, écr. Haute-Ville, Québec.
Lévis, 13 avril 1865.

CASSEGRAIN ET PARÉ,
AVOCATS.
Porte voisine du magasin de M. Michon.
No. 64 RUE SAINT-PIERRE,
BASSE-VILLE QUÉBEC.
Lévis, 18 avril 1865.

LS. MAURICE,

Achète toujours les Perles et les Pierres précieuses aux prix les plus élevés.

N. 75, rue d'Aiguillon.

Le Maurice a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France les articles suivants qu'il vendra à très-bas prix.

SOIERIES DE LYON,

Riche Patronage pour Robes, assortis, depuis \$20 jusqu'à \$150 la Robe. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

REVOLVERS NOUVEAU SYSTEME.
Le Faucheur de 6 à 18 coups de \$14 à \$36 la pièce.
A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

FUSILS DOUBLES.
Des premières Fabriques Françaises et Belges, de \$14 à \$60 la pièce. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

MACHINES ELECTRIQUES,
Pour guérir soi-même les rhumatismes, paralysies, goutte, etc., de \$12 à \$40 la pièce.
A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Musique Nouvelle,
Pour piano, les morceaux les plus nouveaux qui aient paru jusqu'à ce jour, tels que romance, danses, etc. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

CANNES en JONC,
Haute fantaisie, montées en ivoire, vendues partout ailleurs \$2, et à vendre à un dollar la pièce par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

BAGUES GOTTA PERCHA
Montées en or fin, articles haute fantaisie, \$1.50 la pièce. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Plumes Anglaises sur Cartes,
Avec élastiques à clip et serre-papier, à 40 cents la carte. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

QUELQUES CHALES DE LAINE
A carreaux, articles vendus partout de \$7 à \$8 la pièce et à vendre à \$4 chaque par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

VIN BLANC.
Soixante-et-dix caisses Vin Blanc pur Haut Sauterne; la caisse de 12 bouteilles \$5. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

VIN ROUGE,
Cent vingt-cinq caisses Vin Rouge de St. Julien, vendu partout ailleurs \$5 à \$6, et à vendre à \$4 la caisse de 12 bouteilles par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Véritables Absinthe Suisse du Couvet.
Première qualité, à \$12 la caisse de 12 litres ou 12 pintes. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Curacao Hygienique
Pour ceux qui se sentent du mal à l'estomac, à \$18 la caisse de 12 litres ou 12 pintes. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Liqueurs Hygienique Raspail,
Pour les personnes qui digèrent mal, à \$18 la caisse de 12 litres ou 12 pintes. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

ARGENTINE.
Il n'est plus nécessaire d'envoyer vos ustensiles d'argenterie de ménage et de sellerie et autres, chez l'argenter, quand vous pouvez les argenter vous-même avec cent pour cent d'économie et en quelques minutes avec l'argenterie brevetée qui argente toutes sortes d'ustensiles ayant déjà été argenter ou non, ainsi que toute sorte de cuivre à l'instant même: \$3 le flacon. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

AMANDES.
Quelques balles d'Amandes précieuses, première qualité, en balles de 300 à 450 livres. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

NOIX FRANÇAISES
De première qualité, par balle de 50 à 100 livres. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

BOUCHONS DE LIEGE,
Quelques balles de Bouchons de Liège français, de différentes qualités, pour bouteilles à vin et pour pharmacie. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

PORCELAINE,
Une consignment de Porcelaine opaque française, à vendre à prix réduits par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Cognac Français,
En caisses et en barils de 20 à 60 gallons, à vendre à très bas prix par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

VIN DE SHERRY,
A très bas prix et à vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

RAISIN MALAGA.
En caisses de 36 livres, à très bon marché.
A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

CHOCOLAT FRANÇAIS,
Vendu à la moitié de sa valeur, et à vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

INSECTICIDE VICAT.
Pour détruire toutes sortes d'insectes. Le flacon et le soulet, 65 cents. A vendre par
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

Toutes les personnes de la campagne qui désirent avoir quelques-uns des articles ci-dessus mentionnés n'ont besoin que d'envoyer le montant soit en billets ou en sous sur la poste à l'ordre de L. Maurice, et recevront par le courrier les articles demandés.
Lévis 25 avril 1865.

portés de cette localité seule à plus de \$76,000, réparties comme suit:

Chenal du Moine.....	\$27,605
De Mademoiselle.....	11,705
Lacs aux Ours.....	9,167
Le Ronde.....	1,183
Ile de Grise, côté nord.....	20,434
Ile de Grise, côté sud.....	7,111
Total.....	\$76,875

CANADA.

Lévis, 28 avril 1865.

DEFENSE DU CANADA.

Les délibérations qui ont eu lieu dernièrement dans la Chambre des Communes en Angleterre, touchant la défense du Canada, ont été sujettes à des appréciations fort différentes de la part de la presse canadienne. Quelques journaux qui ont l'avantage de voir tout couleur de rose, ont la bonne volonté de prendre comme une grande faveur l'offre de £50,000, que nous fait le parlement anglais pour subvenir aux défenses nécessaires pour mettre le Canada sur un pied de défense active. D'autres, et le *Canadian* entre autres, regardent une offre aussi mesquine comme un voile sous lequel le gouvernement Britannique veut cacher le désir qu'il a d'abandonner les Colonies d'Amérique à leurs propres ressources, ou tout au moins son indifférence à ce sujet. Nous ne sommes pas pessimiste, mais cette opinion nous semble la plus juste.

En effet, qu'est-ce que la somme de £50,000 employée à protéger un pays comme le Canada? Qu'est-ce que \$5,000 hommes ajoutés à nos milices canadiennes et disséminés sur une frontière aussi étendue que la nôtre, pour faire face à des voisins belliqueux et aguerries, qui peuvent, à chaque instant, nous jeter cinq ou six cent mille soldats sur les bras? Vraiment, il faudrait avoir une dose de confiance un peu extraordinaire pour s'imaginer que nous pourrions seulement faire un semblant de résistance. "N'importe, nous mourons bravement et les armes à la main, s'écrient nos généraux en herbe, et est glorieux de s'ensevelir sous les ruines de la Patrie!" Soit; toutes ces déclamations-là sont magnifiques et résonnent admirablement bien dans un discours d'écolier; mais il nous semble que des hommes d'état doivent envisager plus froidement les choses. Dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, serait-ce de nos propres querelles ou de celles de l'Angleterre que nous aurions à répondre? Aurait-elle été, lors de l'affaire du Trent par exemple, pour nos propres différends, ou pour sauvegarder l'honneur du pavillon Britannique, que nous aurions pris les armes? Notre territoire aurait été alors, comme il le serait aujourd'hui, le théâtre de la guerre, et c'est déjà beaucoup; nos faibles milices iraient se faire exterminer sur nos frontières, et cela pour la seule raison que nous appartenons à l'Angleterre; et celle-ci, nous refusant tout secours ou ne nous donnant qu'une aide insignifiante, serait prête à nous dire: Défendez-vous, si l'on vous attaque! Cela répugne au sens commun, et le Parlement Anglais devrait y songer à deux fois.

Personnes plus que nous n'apprécies les nombreux avantages que nous avons de vivre en paix sous la protection du drapeau d'Albion; mais si cette protection se résume à nous rendre solidairement responsables de nos différends avec les autres nations, sans nous donner, pour cela, les moyens de faire face à ses ennemis, elle équivaut à une sentence de mort;

et suivant nous, ce serait acheter cet honneur un peu cher.

Les canadiens ont prouvé mille fois leur loyauté; nos chambres ont dernièrement voté un million de piastres pour la défense du pays, preuve que nous connaissons notre devoir et nos obligations envers l'Angleterre. De son côté, si l'Angleterre tient à nous, elle doit nous donner les moyens de faire respecter son nom sur le continent Américain; sinon son indifférence en pareille matière ne peut être considérée que comme un dessein arrêté d'abandonner le Canada à ses propres ressources, c'est-à-dire ne lui laisser d'autre alternative que celle d'une annexion avec les Etats-Unis, annexion qui nous serait très-désavantageuse sous les circonstances actuelles.

Peut-être que la présence de nos délégués dans la métropole aura pour effet de modifier les desseins de la politique anglaise à notre égard. Cependant la confiance sans bornes que MM. Cartier et Galt ont souvent manifestée à l'égard de nos ressources et de nos forces militaires, ne nous laisse que peu d'espérance à ce sujet.

Il est bon d'être loyal; mais l'être jusqu'à se jeter tête baissée dans un abîme ne nous va pas du tout, surtout quand la chose n'est d'aucune nécessité.

L'Angleterre doit nous défendre si elle tient à nous, ou bien nous accorder notre indépendance, ce qui nous empêchera d'être responsables de querelles qui ne nous regardent aucunement, et qui ne peuvent que nous entraîner à une guerre désastreuse et même fatale.

DEPART DES VOLONTAIRES.

Mercredi, a eu lieu le départ de la Compagnie No. 1, des Volontaires de Lévis, composée de 65 hommes, en destination pour la frontière.

A deux heures P. M., les volontaires, sous la conduite du capitaine Nadeau, du lieutenant J. Lemoine et du sous-lieutenant C. Trudel, tous deux élèves diplômés de l'Ecole Militaire, se sont rendus à Québec où l'embarquement devait se faire. Une foule nombreuse les accompagna jusqu'à l'embarcadere, leur souhaitant un heureux voyage, un prompt retour, et leur manifestant toutes sortes de sympathies. Le départ du bateau à vapeur fut salué par des hurrahs frénétiques et les volontaires y répondirent par des cris enthousiastes. La compagnie était escortée d'une garde d'honneur formant partie du même bataillon et comprenant de la compagnie No. 2, composée de 32 hommes commandés par le capitaine Brunelle, l'adjudant Verrault et le sous-lieutenant Nolet, et la compagnie No. 3, composée de 27 hommes, sous le commandement du lieutenant Couchy et du sous-lieutenant Campbell.

Le lieutenant-colonel Blanchet et le major J. Patton jr., étaient aussi présents, ainsi que le capitaine Cass, et accompagnèrent la compagnie jusqu'à Québec.

Arrivés là, les volontaires se rendirent à l'Esplanade où il furent passés en revue par l'Adjudant-Général de Salaberry qui leur fit des compliments flatteurs sur leur bonne tenue et l'habileté avec laquelle ils exécutaient les mouvements les plus difficiles.

Puis, la musique du 17e Régiment en tête, la Compagnie de Lévis et les volontaires de Québec qui devaient s'embarquer en même temps, se rendirent à bord de l'*Europa*. Une foule immense de spectateurs encombraient la terrasse St. Louis, l'embarcadere et les quais adjacents. Les volontaires seraient partis pour la guerre, qu'il leur aurait été impossible d'exciter plus de sympathie.

Nous assistions à leur départ, et nous avons entendu un grand nombre de citoyens de Québec, tous connaisseurs, faire les plus grands éloges des Volontaires de Lévis. Plus

sieurs même allaient jusqu'à leur donner la palme sur les autres compagnies qui s'embarquaient avec eux. Pour notre part, nous les avons justement admirés, et nous leur souhaitons, encore une fois, joyeux voyage et heureux retour.

Hier soir, à 8 heures la compagnie de la Rivière-du-Loup s'est aussi embarquée pour Niagara en chemin de fer. Le capitaine Hayward, le lieutenant E. Hudon et le sous-lieutenant C. Hudon sont chargés du commandement de cette compagnie qui mérite elle aussi des éloges d'autant plus grands que le major Duchesnay ne l'a formée qu'en quelques jours seulement.

Le lieutenant-colonel Blanchet est aussi parti hier, soir, à bord du *Montréal*, pour aller prendre le commandement du 3me bataillon à La Prairie.

M. T. B. PELLETIER.

La mort si soudaine et si inattendue du digne prêtre qui va laisser un si profond souvenir parmi nous, a causé une sensation bien pénible. M. Pelletier, comme écrivain et comme penseur, était sans contredit, l'un des hommes les plus distingués de notre clergé; mais pardessus tout, ses vertus, son zèle et la bonté de son caractère en avaient fait l'ami de tout le monde, et lui avaient attiré l'affection et le respect de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître.

La veille de sa mort, M. Pelletier avait béni le mariage d'une de ses nièces. Après la messe, il dîna avec les nouveaux époux, quoiqu'il se sentit légèrement indisposé. Après le repas, il fut frappé d'une attaque de paralysie, et non d'apoplexie comme on ne nous en avait d'abord informé; et il fut transporté presque mourant, au presbytère de St. Joseph.

Il mourut le lendemain matin à huit heures.

Il fut un saint prêtre, un prêtre selon le Christ: que la terre lui soit légère!

M. l'Abbé Thomas-Benjamin Pelletier était né à Kamouraska le 8 juin 1807. Il fit ses études au Séminaire de Nicolet, fut ordonné prêtre le 18 octobre 1837, et demeura pendant quelque temps comme professeur dans cette institution. Pendant plusieurs années il fut aussi directeur du Collège de Ste. Anne qu'il dota d'un nouveau plan d'études et auquel il rendit les plus éminents services. En 1849, il prit la direction du Collège Masson, à Terreboune; enfin en 1850, le mauvais état de sa santé le força de se retirer dans notre hospice des prêtres invalides, puis chez M. l'Abbé Routier, Curé de St. Joseph. C'est entre les bras de cet ami qu'il a rendu sa belle âme à son créateur.

Ami sincère et dévoué de la jeunesse, nous le savons, M. Pelletier emporte dans la tombe l'affection de tous, et en particulier nos regrets les plus vifs.

Transiit benefaciendo: requiescat in pace.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin à St. Joseph de Lévis.

Nouvelles Américaines.

(Par voie télégraphique.)

Nous voyons par les dernières dépêches reçues des Etats-Unis que le département de la guerre à Washington a été informé samedi que le général Johnston avait entamé, le 18, des négociations pour une suspension d'hostilités dans le but de conclure la paix. Le général Breckinridge assistait aux conférences. Mais à une réunion du cabinet samedi soir, l'action du général Sherman fut désapprouvée par le président, le secrétaire de la guerre, le général Grant et tous les membres du cabinet.

Le général Sherman a reçu en conséquence ordre de recommencer immédiatement les hostilités, et de se conformer aux instructions données par le président défunt, le 3 mars dernier. Voici ses instructions contenues dans le télégramme suivant:

Washington, 3 mars 1865.

"Au général Grant.
"Le Président m'ordonne de vous dire qu'il désire que vous n'ayez aucune conférence avec le général Lee, à moins que ce ne soit pour la capitulation de son armée ou pour une question purement militaire. Il me charge de vous dire que vous ne devez pas décider, discuter ou conférer sur aucune question politique, de telles questions étant laissées au Président, qui ne veut pas les soumettre à aucune conférence ou convention militaires. En même temps, vous devez poursuivre vos avantages militaires avec toute l'énergie possible.

(Signé) E. M. STANTON.
"Secrétaire de la guerre."

Le général Grant est parti pour la Caroline du Nord, afin de diriger les opérations contre l'armée du général Johnston.

On dit qu'un grand nombre des officiers de Lee ont déclaré qu'ils ne pourront jamais vivre ni dans le Sud ni dans le Nord et qu'ils vont passer en Europe ou au Mexique.

La chute de Montgomery est confirmée. La ville a été évacuée par les confédérés, le 11, et les fédéraux y sont entrés le même jour.

M. Stanton, le secrétaire de la guerre a informé le général Dix, que l'on avait appris que le meurtre du Président avait été complotté en Canada et approuvé à Richmond. On croit aussi que l'un des assassins, maintenant en prison et qui a tenté de tuer M. Seward, est l'un des maraudeurs de Saint-Alban.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par télégraphe.)

La City of Washington est arrivé d'Europe à New-York le 25 du courant.

La City of London était arrivé à Liverpool le 12 d'avril.

Des avis de Melbourne mandent que le gouvernement s'est brouillé avec le corsaire confédéré *Shenandoah* qui devait recevoir un ordre de laisser le port dès que ses réparations seraient terminées.

Dans les chambres françaises M. Rouyer repousse l'idée d'une guerre entre la France et les Etats-Unis. La première avait gardé une stricte neutralité et le message de Lincoln indiquait, dit-il, un désir de maintenir la paix.

Le ministère portugais a résigné.

Une lettre de Wilkes J. Booth.

Wilkes Booth, l'assassin du Président Lincoln, a déposé, en janvier dernier, une lettre renfermée dans une enveloppe cachetée, et adressée à lui-même, entre les mains de son beau-frère, M. J. S. Clarke, résidant à Philadelphie, en lui disant qu'elle contenait des actions de compagnies huilières et d'autres valeurs. L'enveloppe a été conservée fermée jusqu'après le crime de vendredi dernier. M. Clarke l'a ouverte, et a remis au marshall des Etats-Unis la lettre qui y était incluse. Elle est sans date; mais elle ne peut avoir été écrite postérieurement au mois de janvier, et remonte, suivant toute probabilité, au mois de novembre de l'année dernière. En voici la traduction littérale. Elle restera comme un document historique d'un grand intérêt.

"Mon cher monsieur.—Vous pouvez faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable. Mais comme on peut désirer savoir quand, qui et pourquoi, et que je ne sais pas à qui l'adresser, je l'adresse (pour me servir des termes de votre maître):

"A ceux que cela peut concerner (to whom it may concern.)

"Raison ou tort, que Dieu me juge, non les hommes. Car, que mon motif soit bon ou mauvais, je suis sûr d'une chose, c'est de la condamnation éternelle du Nord.

"J'aime la paix plus que la vie. Pendant quatre ans j'ai attendu, espéré et prié pour que les nuages sombres se dissipent, et pour le retour du soleil dans son ancienne lumière. Attendez plus longtemps serait un crime. Tout espoir de paix est évanoui. Mes prières ont été aussi vaines que mes espérances. Que la volonté de Dieu soit faite. Je vais voir et partager une meilleure fin.

"J'ai toujours tenu que le Sud avait raison. La nomination d'Abraham Lincoln, il y a quatre ans, signifiait simplement la guerre,—la guerre contre les droits du Sud. Son élection l'a prouvé. "Attendez un acte manifeste." Oui, jusqu'à ce que vous soyez liés et pillés. Quelle folie! Le Sud a été sage. Qui s'avise d'arguments ou de patience quand le doigt de l'ennemi presse la détente? Dans une guerre d'usurpation, moi aussi je dirais: "Le pays, droit ou tort." Mais dans une lutte comme la nôtre (où le frère cherche à percer le cœur du frère), pour l'amour de Dieu, choisissons le droit. Quand un pays comme celui-ci chasse la justice de son sein, il délie la foi de tout honnête homme libre, et le laisse dégoûté de toute obligation de fidélité, agir suivant la voix de sa conscience.

"Peuple du Nord, haïr la tyrannie, aimer la liberté et la justice, frapper le mal et l'oppression, tel est l'enseignement de nos pères. L'étude de notre première histoire, ne me l'a pas laissé, et ne me la laissera jamais oublier.

"Ce pays a été formé pour les blancs, non pour les hommes noirs. Et considérant l'esclavage africain au point de vue des nobles auteurs de notre constitution, je l'ai toujours, quant à moi, considéré comme l'une des plus grandes bénédictions (pour eux-mêmes comme pour nous) que Dieu ait jamais répandue sur une nation favorisée. Témoins jusqu'à présent notre richesse et notre puissance; témoin leur élévation et leur amélioration au-dessus de leur race partout ailleurs. J'ai vécu parmi eux la plus grande partie de ma vie, et j'ai vu moins de grands traitements de maître à homme que je n'en ai vu au Nord de père à fils. Cependant, le ciel le sait, personne ne voudrait faire plus pour la race nègre que moi, si seulement je pouvais voir une voie ouverte à une meilleure condition pour elle.

"Mais la politique de Lincoln ne fait que préparer la voie à sa complète annihilation. Le Sud ne combat pas et n'a pas combattu pour la continuation de l'esclavage. La première bataille de Bull Run a fait justice de cette idée. Ses motifs pour faire la guerre depuis lors ont été aussi nobles et plus grands de beaucoup que ceux qui ont poussé nos pères. Lors même que nous accorderions qu'ils ont eu tort au commencement de cette lutte, la cruauté et l'injustice ont fait que le tort est devenu droit, et ils se dressent maintenant, devant l'étonnement et l'admiration du monde comme un noble assemblage de héros patriotiques. Désormais, en lisant leurs exploits, on oubliera les Termopyles.

"Quand j'ai participé à l'arrestation et à l'exécution de John Brown (accusé et convaincu de trahison devant des juges et un jury impartiaux, et qui, par parenthèse, a depuis été

fait Dieu), j'étais fier de la petite part que j'ai prise à cet événement, parce que je croyais avoir fait mon devoir et que j'avais aidé mon pays à faire un acte de justice. Mais ce qui était un crime pour le pauvre John-Brown est maintenant considéré (par eux-mêmes) comme la plus grande et la seule vertu du parti républicain tout entier. Etrange transformation! Le vice devient vertu simplement parce qu'il est le partage d'un plus grand nombre!

"Je pensais alors, comme aujourd'hui, que les abolitionnistes étaient les seuls traitres du pays, et que le parti tout entier méritait le même sort que le pauvre vieux Brown, non parce qu'ils veulent abolir l'esclavage, mais à raison des moyens qu'ils ont toujours tenté d'employer pour effectuer cette abolition. Si Brown était vivant, je doute qu'il voulût tourner l'esclavage contre l'Union. La plupart, ou beaucoup au Nord maudissent l'Union, et cela ouvertement, si le Sud doit se rallier en conservant un seul des droits qui lui sont garantis par tous les liens qu'autrefois nous rêverions comme sacrés. Les gens du Sud n'ont pas à choisir, c'est l'extermination ou l'esclavage pour eux-mêmes (pire que la mort). Mon choix est fait.

"J'ai aussi beaucoup étudié pour découvrir sur quel fondement le droit pour un Etat de se séparer a été dénié, lorsque notre non-même, Etats-Unis, et la Déclaration d'Indépendance, prévoient la sécession. Mais ce n'est pas le moment de discuter. J'étais à la hâte. Je suis comme on me taxerait de folie si j'entreprenais une pareille tâche, quand ce n'est qu'un nombre d'amis et tout pour me rendre heureux; quand ma profession seule m'a gagné un revenu de plus de vingt mille dollars par an, et quand une grande ambition personnelle dans ma profession m'y ouvre un si large champ à mon avenir.

"De l'autre côté, le Sud ne m'a jamais accordé un mot de faveur; c'est un pays où je n'ai pas un ami excepté sous le sol; un pays où je ne pourrais être que soldat ou meurtre. Tout abandonner du premier coup le dernier, sans parler de ma mère et de mes sœurs que j'aime si tendrement quoiqu'elles aient des opinions si différentes des miennes paraît insensé; mais Dieu est mon juge. J'aime la justice plus qu'un pays qui la renie; plus la renommée que la richesse; plus (que Dieu me pardonne si j'ai tort!) le chemin du bien, fat-ce celui de la proscription, que le repos au foyer. Je n'ai jamais été sur un champ de bataille; mais, oh! mes citoyens! si vous pouvez tous voir la réalité ou les effets de cette horrible guerre, comme je le suis (dans chaque Etat sauf en Virginie), je sais que vous penseriez comme moi, et vous prierez le Tout-Puissant d'inspirer au Nord un sens de droit et de justice (s'il n'est pas un seul instant de pitié), et d'apaiser cette soif de sang entre nous qui chaque jour devient plus ardente. Il n'y a rien que l'on puisse faire à la fois à la fois que la menace. Il y a quatre ans, j'aurais donné mille vies pour le voir rester, comme je l'avais toujours connu, paisant et uni. Et aujourd'hui encore, je regarderais ma vie comme rien pour le voir ce qu'il est. Oh! mes amis, si les terribles scènes des quatre dernières années n'avaient jamais eu lieu, ou si ce qui s'est passé n'avait été qu'un rêve dont nous pourrions aujourd'hui nous réveiller, avec quel débordement de cœur bénirions-nous Dieu et priions-nous pour qu'il nous continuât ses faveurs! Coûtent-ils j'ai aimé le vieux drapeau! Il y a quelques années, il n'en était pas un autre plus sûr et plus immaculé du monde; prêt à s'engourdir. Mais depuis j'ai vu et j'ai entendu les actes de sang dont il a été fait l'ornement, et j'ai pleuré de penser ce qu'il est devenu. Oh! combien j'ai tardé à voir les taches de sang, de sang et de mort qui enveloppent les plus qui souillent sa beauté et ternissent son honneur. Mais non, jour par jour il a été lavé de plus en plus bas dans la cruauté et l'oppression, jusqu'à ce que, aujourd'hui, à mes yeux, ses brillantes zones rouges me semblent d'être raies de sang à la face du ciel. L'ancien objet de mon admiration et mes gloires m'apparaissent comme un rêve. Mon amour aujourd'hui est pour le Sud seul. Et je ne regarde plus comme un déshonneur de tenter de faire un prisonnier de cet homme à qui il doit tant de misère. Si je réussis, je m'y réfugie dans un trou. On dit qu'il a trouvé ce dernier fossé du Nord à son long temps fait une moquerie et où il s'est efforcé si longtemps de le pousser, oubliant que ce sont des frères et qu'il est impolitique de pousser un ennemi à la folie. Si j'y arrive sain et sauf, et vous verrez si je dis vrai, je demanderai fièrement qu'il me soit permis de triompher ou de mourir dans le même fossé où il doit périr.

"Un confédéré en service sous sa propre responsabilité.

Signé: J. WILKES BOOTH."

Il paraît résulter de cette lettre que la conjuration dont Booth était la tête n'avait primitivement pour objet que de faire le Président prisonnier. On a vu déjà cet homme arrêté à Baltimore à déclarer qu'il avait fait partie d'une conspiration ayant pour but d'enlever M. Lincoln pour obtenir en échange la relaxation de tous les confédérés prisonniers du Nord. Il y a probablement connexion entre ce fait et le projet révélé par la lettre de Booth. Comment ce plan primitif s'est transformé, c'est ce que révélera sans doute la suite de l'enquête.—C. des E.-U.

ETATS-UNIS.

Les bruits annonçant la reddition de Johnson et de son armée au général Sherman ont été démentis. La seule chose qu'il y a eu, c'est une suspension d'hostilités consentie par les deux chefs militaires. Il est tenu ensuite une conférence à laquelle assistait le ci-devant secrétaire de la guerre à Richmond, le général Brickeridge.

Voici ce que l'on décide:

1° Les armées confédérées maintenant en campagne maintiendront le strict quo jusqu'à ce qu'avis de la rupture de l'armistice ait été donné par l'un des deux commandants généraux à son adversaire, en accordant un délai raisonnable, soit quarante-huit heures.

2° Les armées confédérées existant actuellement seront débandées et conduites dans les capitales de leurs Etats respectifs; elles déposeront leurs armes et les propriétés publiques dans les armées de l'Etat. Officiers et soldats jureront de s'abstenir de tout acte de guerre, et se

SALSEPAREILLE DE BRISTOL, EN GRANDE BOUTEILLE

LE GRAND PURIFICATIF DU SANG. Est spécialement recommandé pour le printemps et l'été.

PORTION MÉDECINALE. Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie.

LA GUERISON PERMANENTE. Cas les plus dangereux et les plus invétérés.

Serofule, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

Et toute espèce d'éruptions serofuleuses.

Dartres, la Teigne, le Scorbute, les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du système, la Perte de l'Appétit, la Langueur, le Vertige, et toutes les Maladies du Foie, la Fièvre, les Fièvres Biliaires, la Jaunisse, etc., etc.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la SALSEPAREILLE de HONOURAS.

On trouve dans les pharmacies et chez les épiciers de toutes les villes.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

On ne peut se procurer la SALSEPAREILLE de HONOURAS que chez les pharmaciens et épiciers de la ville de Lévis.

MARCHANDISES NOUVELLES

Les sous-signés remercient leurs amis et le public de leur libéral encouragement et profitent de cette occasion pour leur offrir un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de PRINTEMPS TELLES QUE :

Stoffes à Bobes, Nouveaux Gants de kid à la duchesse, Soie Noire et de Couleurs, Chapeaux de Paille, Garnitures de Robes et Manteaux, Crinolines de Bradley, Tweed Écossais pure laine, Tweed Canadien, Tweed laine et soie, Cravates à la négligée, Flanelle de fantaisie, Camisols et Caleçons, Chemises de Flanelle faites et à ordre, Bas pour Dames et Messieurs de toutes grandeurs.

LEGER ET RINFRET, Banque d'Épargne, rue St-Jean, n. 11, 12 avril 1865.

O. GIROUX, M. D. CHIMISTE ET DROGUISTE.

Vient de recevoir par les derniers steamers d'Europe un nouvel assortiment complet de GRAINES FRAICHES, DROGUES, PARFUMERIES FRANÇAISES et ANGLAISES, SAVONS DE SENTEUR, BROSSES de toutes espèces, BOIS À TEINTURE, REMÈDE, etc., etc.

Il profite de cette circonstance pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il a le plaisir de leur apprendre qu'il continue de tenir sa Pharmacie, au No. 18, rue de la Fabrique, près du Marché de la Haute-Ville, vis-à-vis les Casernes, porte voisine de M. Glover et Fry, une porte plus haute que le magasin qu'il occupait dans cette même rue, il y a un an, où il fera la vente en gros et en détail.

Il continue aussi à tenir son établissement, en gros et en détail, au No. 57, à l'extrémité des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort, coin du Quai Napoléon, près du Marché Champmain, près du débarcadère des bateaux à vapeur de Montréal et de celui du Chemin de Fer Grand-Trois.

Une expérience de plus de 20 ans dans cette branche et des relations continuelles avec les meilleures maisons de France, d'Angleterre et des États-Unis, et des importations considérables, au comptant, pour plusieurs établissements, en cette ville, le mettent en mesure d'offrir aux marchands et à tous les acheteurs en général, des avantages qu'ils ne rencontrent nulle part ailleurs, sous le rapport des prix et de la qualité des articles.

Sa qualité de médecin est une garantie pour ceux qui désirent avoir des directions en achetant les médicaments.

OLIVIER GIROUX, M. D. Droguiste, No. 57, rue Saint-Pierre, Basse-Ville et No. 18, rue de la Fabrique, Haute-Ville Québec, 13 avril 1865.

IMPORTATION DE 1865. IL VIENT D'ÊTRE ÉTALÉ AU MAGASIN DE HOME, BLAIS ET C^{ie}

L'ON VEND À BON MARCHÉ ET AU COMPTANT, Porte Saint-Jean. UNE CAISE DE SOIES CORDEES!

—AUSI— UNE CAISE DE GANTS DE CHEVREAU DE JOUVIN!

Les articles mentionnés plus haut sont marqués à des prix modérés au comptant.

HOME, BLAIS ET C^{ie}. 11 avril 1865.

LA BANQUE NATIONALE.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE SEMI-ANUEL de QUATRE POUR CENT sur le Fonds capital versé de cette institution est par le présent déclaré et sera payable, au Bureau de cette Banque, le ou après le 1er mai prochain.

Le livre des transports sera fermé du 16 au 30 avril inclusivement.

L'Assemblée annuelle des Actionnaires sera tenue à la Banque, MARDI, le 2 MAI prochain, à TROIS heures et demie P. M.

Par ordre, F. VEZINA. 11 avril 1865.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

LES sous-signés remercient le clergé et le public de leur libéral encouragement et profitent de cette occasion pour leur offrir un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de PRINTEMPS TELLES QUE :

Stoffes à Bobes, Nouveaux Gants de kid à la duchesse, Soie Noire et de Couleurs, Chapeaux de Paille, Garnitures de Robes et Manteaux, Crinolines de Bradley, Tweed Écossais pure laine, Tweed Canadien, Tweed laine et soie, Cravates à la négligée, Flanelle de fantaisie, Camisols et Caleçons, Chemises de Flanelle faites et à ordre, Bas pour Dames et Messieurs de toutes grandeurs.

LEGER ET RINFRET, Banque d'Épargne, rue St-Jean, n. 11, 12 avril 1865.

AVIS. Le sous-signé remercie les MM. du Clergé et le public en général, de l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné et le prie de vouloir bien le continuer à ses successeurs, MM. GARANT et TRUDEL, qui, s'étant associés, démissionnent la même maison et forment le même commerce.

T. H. HARDY. 13 avril, 1865.

MARCHANDISES NOUVELLES

Les sous-signés remercient leurs amis et le public de leur libéral encouragement et profitent de cette occasion pour leur offrir un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de PRINTEMPS TELLES QUE :

Stoffes à Bobes, Nouveaux Gants de kid à la duchesse, Soie Noire et de Couleurs, Chapeaux de Paille, Garnitures de Robes et Manteaux, Crinolines de Bradley, Tweed Écossais pure laine, Tweed Canadien, Tweed laine et soie, Cravates à la négligée, Flanelle de fantaisie, Camisols et Caleçons, Chemises de Flanelle faites et à ordre, Bas pour Dames et Messieurs de toutes grandeurs.

LEGER ET RINFRET, Banque d'Épargne, rue St-Jean, n. 11, 12 avril 1865.

O. GIROUX, M. D. CHIMISTE ET DROGUISTE.

Vient de recevoir par les derniers steamers d'Europe un nouvel assortiment complet de GRAINES FRAICHES, DROGUES, PARFUMERIES FRANÇAISES et ANGLAISES, SAVONS DE SENTEUR, BROSSES de toutes espèces, BOIS À TEINTURE, REMÈDE, etc., etc.

Il profite de cette circonstance pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il a le plaisir de leur apprendre qu'il continue de tenir sa Pharmacie, au No. 18, rue de la Fabrique, près du Marché de la Haute-Ville, vis-à-vis les Casernes, porte voisine de M. Glover et Fry, une porte plus haute que le magasin qu'il occupait dans cette même rue, il y a un an, où il fera la vente en gros et en détail.

Il continue aussi à tenir son établissement, en gros et en détail, au No. 57, à l'extrémité des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort, coin du Quai Napoléon, près du Marché Champmain, près du débarcadère des bateaux à vapeur de Montréal et de celui du Chemin de Fer Grand-Trois.

Une expérience de plus de 20 ans dans cette branche et des relations continuelles avec les meilleures maisons de France, d'Angleterre et des États-Unis, et des importations considérables, au comptant, pour plusieurs établissements, en cette ville, le mettent en mesure d'offrir aux marchands et à tous les acheteurs en général, des avantages qu'ils ne rencontrent nulle part ailleurs, sous le rapport des prix et de la qualité des articles.

Sa qualité de médecin est une garantie pour ceux qui désirent avoir des directions en achetant les médicaments.

OLIVIER GIROUX, M. D. Droguiste, No. 57, rue Saint-Pierre, Basse-Ville et No. 18, rue de la Fabrique, Haute-Ville Québec, 13 avril 1865.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sous-signé désire informer ses pratiques et le public en général qu'il a TRANSPORTÉ SON ÉTABLISSEMENT AU No. 3 1/2, RUE SAINT-JEAN.

Dans la maison ci-devant occupée par M. Pierre Gingras, Vu que l'espace plus grand lui permet d'agrandir le cercle de ses opérations commerciales.

Il a en ce moment un assortiment très considérable de Marchandises de toutes espèces qu'il se propose de vendre à très bon marché, afin de faire place aux nouvelles importations qu'il doit bientôt recevoir.

Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'ici, et il s'efforcera de plus en plus par une attention soutenue aux affaires de mériter la continuation du même patronage.

JEROME GINGRAS. 12 avril 1865.

UNE BONNE AFFAIRE POUR LES DAMES.

Plumes Blanches teintes, Toute couleur demandée.

Plumes Planches Nettoyées et Friesées à la perfection.

Plumes Noires et de Couleur Re-teintes et Friesées.

J. B. PELLETIER, INFORME ses amis et ses nombreuses pratiques qu'il reçoit tous les jours et continuera à recevoir des plumes de toutes espèces pour être réparées suivant les instructions données.

J. B. PELLETIER, No. 51, rue Saint-Jean. 13 avril 1865.

LE SOUSSIGNÉ OFFRE À VENDRE Sa Propriété à Charlestown,

Prix modéré, termes faciles titre, parfaitement sûr.

On peut la visiter tous les jours de 9 heures A. M. à 5 heures P. M., le plus tôt, le mieux, vu que le sous-signé est sur le point de démissionner à son autre terre.

ED. GLACKEMEYER. 13 avril, 1865.

BUREAU DE POSTE DE QUEBEC, 31 mars, 1865.

LES MALLES pour le Royaume-Uni pendant le mois de AVRIL, seront fermées à ce bureau comme suit :

PAR LA LIGNE CANADIENNE : Les vendredis à 4:30 h. P. M. Un sac supplémentaire à 6:15 h. P. M. PAR LA LIGNE CUNARD VIA NEW-YORK : Les samedis du 1, 15 et 29, à 5:00 h. P. M. Et par la voie de Boston, avec les malles de Terre-neuve, de la Bernude et d'Halifax, les samedis, du 8 et 22, à 5:00 h. P. M. Toutes les lettres mises à la Poste pour les Îles Supplémentaires doivent être affranchies par des estampilles. Toutes les lettres enregistrées doivent être mises à la Poste 15 minutes avant les heures auxquelles doivent être fermées les malles.

J. SEWELL, Maître de Poste. 12 avril, 1865.

COMPAGNIE DE MONTREAL DE STEAMERS Océaniques. HIVER 1864-65.

Passagers enregistré pour Londonderry ou Liverpool. Des billets de retour sont accordés à des prix réduits. LA LIGNE de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants :

Table listing steamers: MORAVIAN, 2600 ton; MORAVIAN, 2650 ton; MORAVIAN, 2434 ton; NOVA SCOTIAN, 2300 ton; BELGIAN, 2200 ton; NORTH AMERICAN, 1784 ton; DAMASCUS, 1300 ton; ST-DAVID, 1600 ton.

Et chaque samedi successif. PRIX DE LA TRAVERSÉE DE PORTLAND A Londonderry ou Liverpool. CHAMBRE, \$72.50, \$76.50 et \$86.50, selon les accommodations. D'ENTREPONT, \$36. On ne peut retirer de chambre si on ne paie d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, REA & Cie. Agent. 11 avril 1865.

(SPÉCIALITÉ) PORTRAITS DE Grandeur Naturelle.

FINIS EN COULEURS À L'HUILE. Et ayant toutes les qualités de peintures à l'huile, avec la fidélité de la photographie. Ceux qui font faire leurs portraits au moyen de la photographie évitent les inconvénients d'une pose longue et fatigante, chose tout à fait nécessaire pour obtenir un portrait en peinture par l'ancienne méthode.

M. DYNES, le peintre en portraits bien connu est employé, pour un temps limité, à l'atelier photographique de Livernois, pour colorier les photographies, etc.

M. WILKINSON, artiste continue aussi à peindre à l'huile, couleurs à l'eau, etc., etc., pour le même établissement.

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE DE LIVERNOIS. No. 17 rue Saint-Jean. 11 avril, 1865.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT du courant à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-signé, pour la CONSTRUCTION D'UNE PRISON dans la ville de Sherbrooke.

A dater de LUNDI, le 15 du courant, on pourra voir et examiner, dans ce Bureau, les plans et devis de cette bâtisse.

Les soumissions devront être endossées : "Soumission pour la construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Québec 11 avril 1865.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui existait ci-devant entre les sous-signés sous le nom et raison de PARADIS et RACINE, a été dissoute par consentement mutuel.

MOISE PARADIS, ARCHANGE RACINE. 11 avril 1865.

AVIS. Le sous-signé continuera en son propre nom, à compter de ce jour, les affaires de la société autrefois existant sous le nom et raison de PARADIS et RACINE.

MOISE PARADIS. 11 avril 1865.

JOS. BENJ. TRUDELLE, RELIEUR DU PARLEMENT, 32, rue St-Jean, Haute-Ville Québec.

Reliures de Goût exécutées en tout genre, LIVRES DE COMPTES, Etc., Etc. Une collection de spécimens peut être vue à l'atelier. 13 avril, 1865.

L. H. FRÉCHETTE, Avocat, OUVRIER, au 1er MAI prochain, ses bureaux dans la nouvelle bâtisse de M. Cass. Côte du passage, Lévis. 11 avril 1865.

ON EXECUTE A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DU JOURNAL DE LEVIS, DES IMPRESSIONS DE TOUS GENRES

— TELS QUE — POLICES D'ASSURANCES, TRAITES SUR BANQUE, BILLETS DE CONCERT, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, LIVRES, Etc., Etc., Etc.

BLANCS POUR NOTAIRES, AVOCATS, GREFFIERS, Etc., Etc.

LETTRES FUNÉRAIRES, DE CHANGE, DE FAIRE PART, Etc., Etc.

CARTES DE VISITE, D'ADRESSE, DE COMMERCE, Etc., Etc.

AFFICHES DE THÉÂTRE, D'ANNONCES, D'ENCANS, Etc., Etc.

LE TOUT FAIT AVEC SOIN, ÉLÉGANCE, PROMPTITUDE, ET A UN PRIX MODÉRÉ.

Tout Ordre de la campagne par Malle ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DE ODULE BEGIN,

Collection considérable de jolis morceaux de MUSIQUE les plus en vogue, et des plus belles ROMANCES nouvelles directement importées de Paris.

AUSI : NOUVEAUX LIVRES, PAPIETERIES, STATUETTES, JOUETS D'ENFANTS Etc., Etc. Le tout à des prix des plus MODÉRÉS. Lévis, avril 1865.

Articles de Toilette. Le Soussigné a eu maies un grand assortiment de PARFUMS de toutes espèces, SAVONS, Etc., Etc. ODULE BEGIN, Libraire, Côte du passage, Haute-Ville. Lévis, avril 1865.

GRAINES POUR COUCHES CHAUDES. Graines pour Couches Chaudes! LE SOUSSIGNÉ VIENT DE RECEVOIR : Chez Hâif de York, Grand Choix de York, Choix Hâif de Paris, Choix Hâif de Londres, Raves, Laites, Concombre hâif, Bette de Londres, Cellerie de Cole. Attends de jour en jour : 200 livres Grand Oignon Rouge Américain, qui sont excellents, seront vendus à bon marché. JOHN W. McLEOD, Porte Saint-Jean, Québec. 11 avril 1865.